

Compte rendu de la séance du vendredi 19 janvier 2018

Liste des membres présents : Christian CARRÈRE, Denise BOUBEKEUR, Adrien PONSOLLE, Sabine PUYDEBOIS, Pierrette ICART, Gilles GUYON, Bernard CAU, Irène CAUBET, Pauline SOUQUET, Laurent BARAT

membres absents excusés : Bernadette BACQUE-AMILHAT, Ludovic PENNETIER

membres absents non excusés : Patricia MALLET, Eric SIMONLATSER

Secrétaire(s) de la séance : Gilles GUYON

membres ayant donné procuration :

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2017
- Rythmes scolaires
- Questions diverses

Compte-rendu précédente séance du conseil municipal:

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2017 est approuvé

Délibérations du conseil:

Rythmes scolaire - demande de dérogation à compter de la rentrée de septembre 2018 (DE 2018 001)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° DE_2017_025 du 7 juillet 2017 émettant un avis favorable au rétablissement de la semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 dans le cadre du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Pour mémoire, ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Par courrier du 13 juillet 2017, Monsieur Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Ariège avait informé la commune que compte tenu de différents éléments, notamment du délai trop court entre la réception de la délibération par ses services (le 12/07/2017) et la rentrée de septembre 2017, il ne lui était pas possible de prendre en compte tous les éléments de réflexion susceptible de le conduire à une décision positive et qu'il lui semblait préférable que nous nous donnions le 1er trimestre de la prochaine année scolaire pour

décider en pleine connaissance de cause des conditions de la rentrée sur ce sujet en septembre 2018.

Par courrier du 4 janvier 2017, La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ariège a informé les communes des modalités à mettre en oeuvre pour les demandes de dérogations à compter de la rentrée de septembre 2018.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- Considérant les intérêts des élèves fréquentant l'école de la commune d'ERCÉ ;
- Vu l'avis du conseil d'école en date du 18 janvier 2018 ;
- En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Monsieur Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours selon la répartition suivante :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin : 9h-12h	cours	cours		cours	cours
après-midi : 13h30-16h30	cours	cours		cours	cours

Les Activités Pédagogiques Complémentaires se dérouleraient de 16h35 à 17h05.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018 selon la répartition ci-dessus.

Amélioration pastorale programmation 2018 - Réfection des pistes de "Pla Bidaou" et "Plagnaou" (DE 2018 002)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Maire expose le programme de travaux d'amélioration pastorale à effectuer par la commune pour l'année 2018,

à savoir *Réfection des pistes de "Pla Bidaou" et "Plagnaou"*.

Le montant des travaux est évalué à 79 679,00 € HT

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Subventions	70% = 55 775,30 €
Dont FEADER (37,1%)	29 560,91 €
Dont autres financeurs (32,9%) (Etat, Région, Département)	26 214,39 €
Autofinancement	30% = 23 903,70 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ◆ Décide de réaliser les travaux précités,
- ◆ Accepte le plan de financement présenté,
- ◆ Sollicite les subventions auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
- ◆ Charge Monsieur le maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents qui s'y rapportent.

Questions diverses :

AFP d'Ercé - Bernard CAU, Président :

Une réunion d'information sur le projet d'extension de l'AFP est prévue le 9 février 2018. sont conviés les nouveaux propriétaires fonciers des parcelles concernées. Une première tranche de trav aux d'améliorations pastorales pourrait débiter cette année. Il semblerait que les critères d'éligibilité soient requis.

Amélioration du patrimoine :

Ouverture paysagère PNR : Intervenante Pierrette ICART, recueille actuellement l'avis des propriétaires pour intervention sur les terrains.

Il est proposé par le PNR un système (rouleau) pour lutter contre la prolifération des fougères. Une expérimentation sera proposée sur la commune dès le mois de juin.

Travaux : intervenant Adrien PONSOLLE, à l'escalusse, rénovation de la toiture du foyer et taille des arbres. L'entretien des cimetières en suivant. Dossier Zéro Phyto le dossier a été accepté pour l'achat de matériel.

Par ailleurs, à l'Escalusse, des travaux de mise aux normes seront réalisés en cuisine, et dans les étages, par les employés ainsi que 2 intervenants extérieurs.

Réunions :

Comme nous en avons pris l'engagement, nous ferons une réunion publique dans les prochains mois, la date sera arrêtée lors du prochain conseil municipal.

Date de la prochaine séance du conseil : arrêtée au 6 avril 2018 21h notamment vote des budgets.

La séance est levée à 19 heures 45


Le Maine,
Christian GARRÈRE

